

TERMES DE REFERENCE

Etude sur les options et opportunités d'hébergement des enfants et jeunes vivant en rue à Bamako

DEMANDEUR : SAMUSOCIAL MALI & SAMUSOCIAL INTERNATIONAL

I. Contexte de la mission

Le Mali traverse depuis 2012 une crise liée à la déstabilisation de l'espace sahélien et caractérisée par la perpétration d'attaques terroristes, de violences intercommunautaires et le déplacement de populations vers la capitale et le sud du pays. A ce contexte sécuritaire très dégradé se sont surajoutées la crise sanitaire, et surtout ses impacts socio-économiques, et l'instabilité politique dont le point culminant fut le coup d'Etat du 18 août 2020. Cette accumulation de crises a eu des impacts considérables sur l'aggravation du phénomène des enfants et jeunes vivant en rue (EJVR) mais aussi sur la dégradation de leurs conditions de survie en rue (augmentation des violences subies en rue, raréfaction des moyens de subsistance, renforcement des difficultés d'accès aux services de droit commun...).

Par ailleurs, les structures associatives ou publiques prenant en charge les enfants et jeunes vivant en rue ont aussi été grandement impactées par ces crises et notamment par la réorientation et la concentration des moyens financiers pour la résolution de cette crise sécuritaire et dans les zones directement touchées par celle-ci. Ainsi, on observe une réduction des moyens alloués aux structures de protection de l'enfance et la réorientation de certaines structures partenaires du Samusocial Mali vers d'autres publics (filles travailleuses domestiques, migrants...) avec qui la cohabitation avec les enfants et jeunes vivant en rue n'est pas forcément évidente. Dans le cadre de son réseau actuel de partenaires opérationnels, le Samusocial Mali rencontre donc une difficulté croissante à trouver des places d'hébergement adaptées pour les enfants et jeunes vivant en rue.

Or, la possibilité de proposer un hébergement aux enfants et jeunes vivant en rue est une étape majeure et indispensable dans le cadre du processus de prise en charge et de sortie des logiques de survie en rue. En effet, les Equipes Mobiles d'Aide (EMA) du Samusocial Mali (SSM) effectuent des maraudes, 7 jours / 7, afin d'intervenir directement sur les lieux de vie en rue des enfants et jeunes, d'évaluer chaque cas particulier et, le cas échéant, de proposer une mise à l'abri à ceux qui sont le plus en danger. Pour ces derniers, le SSM propose donc un hébergement d'urgence pour des raisons médico-psychologiques. Or, aujourd'hui, les centres partenaires du SSM sont de moins en moins enclins à mettre en place ce service d'hébergement pour raisons médico-psychologiques, préférant ainsi des bénéficiaires ayant déjà pensé et commencé à élaborer un projet de réinsertion. Or, les conséquences de la vie en rue (forte désocialisation, perte de repères liés à la vie en communauté, dépendance aux toxiques, traumatismes importants...) rendent très souvent impossible l'élaboration d'un projet de réinsertion depuis la rue, ainsi que le maintien du bénéficiaire dans un centre, sur le long-terme. Plusieurs aller-retours entre la rue et le centre peuvent être nécessaires avant que l'enfant ne se stabilise et soit donc en capacité psychique à envisager un projet de sortie de rue. Il y a donc une certaine incompatibilité entre l'évolution des services offerts par ces centres, qui font historiquement partis du réseau de prise en charge du Samusocial Mali, et les besoins spécifiques des enfants et jeunes vivant en rue. A l'heure actuelle, le SSM oriente donc majoritairement ces enfants et jeunes vers des cliniques privées partenaires qui mettent à disposition des lits pour le repos et la mise à l'abri des enfants et jeunes. Mais cette solution n'est pas optimale car cela offre trop peu de lits pour une demande de plus en plus importante. De plus, si la prise en charge médicale est bien assurée par le personnel de ces cliniques, le suivi psychosocial des bénéficiaires est dépendant du passage des équipes du SSM.

Par ailleurs, même pour les solutions d'hébergement sociaux avec activités d'insertion professionnelle, de réinsertion scolaire et de réintégration familiale, le Samusocial Mali est aujourd'hui en difficulté. Comme dit ci-dessus, la sortie de la rue est un processus souvent très chaotique nécessitant des aller-retours fréquents entre la rue et le centre, permettant la récupération de repères essentiels dégradés par la vie en rue (repères sociaux, temporels, spatiaux, corporels). Or, les centres d'hébergements actuellement partenaires du Samusocial Mali sont de moins en moins adaptés et enclins à proposer cette souplesse vis-à-vis des entrées et des sorties des bénéficiaires. D'autant plus que la cohabitation avec les nouveaux publics cibles de certains de ces centres partenaires (migrants, filles travailleurs domestiques) est souvent compliquée. Enfin, pour certains bénéficiaires, le Samusocial Mali ne trouve que très difficilement des solutions d'hébergement adaptées à tous les besoins spécifiques (enfants et jeunes très dépendants aux toxiques et drogues, souffrant de maladies chroniques, en situation de handicap, filles-mères avec leurs bébés, jeunes adultes...) au sein de son réseau de partenaires de prise en charge.

Ainsi, le SSM fait face à trois problématiques liées à la diminution du nombre de places disponibles, ainsi qu'à l'évolution des publics cibles et des modalités d'hébergement des centres d'hébergement qui font historiquement partie de son réseau de prise en charge :

1. Le manque de places d'hébergement d'urgence adaptées pour permettre la mise à l'abri, 24h/24, des enfants et jeunes les plus en danger en rue et permettant de proposer une durée d'hébergement adaptée en fonction de l'urgence.
2. Le manque de places d'hébergement social avec activités d'insertion professionnelle et économique, de réinsertion scolaire et de réintégration familiale, offrant par ailleurs des conditions et un règlement adaptés aux besoins des enfants et jeunes vivant en rue.
3. Le manque de places d'hébergement pour des publics particuliers avec des besoins spécifiques (enfants et jeunes très dépendants aux toxiques et drogues, souffrant de maladies chroniques, en situation de handicap, filles-mères avec leurs bébés, jeunes adultes...).

II. Description de la prestation de service

1) Objectifs de la mission

C'est pour faire face à ces problématiques que le Samusocial Mali et le Samusocial International (SSI) recherchent, dans le cadre de leur partenariat avec la Direction de la Coopération Internationale monégasque, un.e prestataire afin de procéder à la réalisation d'une étude constituant **un outil d'aide à la prise de décision pour améliorer et développer les options et opportunités d'hébergement adaptées aux enfants et jeunes vivant en rue** proposées par le Samusocial Mali. Cette étude aura ainsi pour but d'élargir la capacité du SSM à proposer des hébergements aux bénéficiaires, en évaluant et analysant des partenaires et des solutions qui n'avaient pas forcément été envisagés ; mais aussi en définissant des processus et des moyens à même de mettre en place ces solutions.

Cette étude devra permettre de faire à la fois :

1. Un diagnostic de l'ensemble des structures, situées à Bamako et ses environs, offrant des places d'hébergement adaptées/adaptables aux enfants et jeunes vivant en rue, différenciant les hébergements d'urgence et les hébergements sociaux et en les classant en fonction de critères (nombre de place, âge des bénéficiaires, critères d'accueil...). L'objectif est de faire un état des lieux du nombre de places d'hébergements sur lesquelles le Samusocial Mali peut s'appuyer et d'évaluer sa potentielle marge de progression. Le prestataire devra étudier cette offre et sa marge de progression à la fois avec les structures d'hébergements déjà partenaires du Samusocial Mali mais aussi celles avec lesquelles le Samusocial Mali pourrait s'associer.
2. Une étude sur la faisabilité d'un centre d'hébergement, situé à Bamako et géré par le Samusocial Mali, à partir d'une matrice d'évaluation préalable de la possibilité et de l'opportunité pour un dispositif Samusocial de créer et gérer son propre centre. Cette matrice devra inclure les résultats du diagnostic des structures d'hébergement dans le processus d'évaluation et de prise de décisions, ainsi qu'offrir la possibilité d'être mise à jour en fonction du contexte et de son évolution.

2) Description des activités

La mission se déroulera selon les phases suivantes :

1. Une phase d'accompagnement de l'équipe du Samusocial Mali pour la constitution d'un cahier des charges de l'hébergement répondant aux besoins des enfants et jeunes de la rue suivis par le Samusocial Mali. Cette phase devra notamment permettre des échanges avec les professionnels du Samusocial Mali et du Samusocial International, l'observation de différents services de prise en charge mis en œuvre par le Samusocial Mali (maraudes, permanence chez les partenaires...), ainsi qu'une analyse des documents mis à disposition par le SSM et le SSI. L'objectif est notamment de relever les besoins et demandes des professionnels liés à la prise en charge des bénéficiaires, et comment ils envisagent cela en termes de services et de conditions minimales d'accueil.
2. Une phase d'entretiens et d'échanges avec les structures d'hébergement partenaires du Samusocial Mali ainsi qu'avec des partenaires potentiels (structures offrant des services d'hébergement adaptés ou adaptables aux enfants et jeunes vivant en rue, mais n'ayant pas de lien opérationnels ou contractuels avec le Samusocial Mali). Cette phase permettra au prestataire de proposer des pistes de création, d'adaptations, d'amélioration et d'approfondissement des partenariats afin de répondre au maximum aux besoins relevés dans le cahier des charges.
3. Une étude de faisabilité et de l'opportunité de la gestion directe d'un centre d'hébergement d'urgence par le Samusocial Mali en prenant en compte, en particulier, les résultats du diagnostic des structures d'hébergement (phase 2) ; mais aussi les conditions légales, administratives, financières, les risques potentiels ; ainsi qu'explorant différentes options (achat d'un terrain et construction, mise à disposition, location, reprise de gestion directe d'un centre existant...). L'ensemble de ces paramètres devront être intégrés à la matrice d'évaluation préalable de la faisabilité et de l'opportunité pour un dispositif Samusocial de créer et gérer son propre centre.

Au début de chaque phase, le prestataire organise une réunion de cadrage avec le comité de pilotage (représentants de la Direction de la Coopération Internationale de Monaco, du SSM et du SSI) afin de présenter les résultats et conclusions de l'étape précédente et de garantir la compréhension et le respect des termes de référence et des attentes des commanditaires pour la phase suivante. A la suite de ces réunions, le prestataire devra produire une note de cadrage développant les différents points abordés avec le comité de pilotage. A la fin de la prestation, le prestataire rédigera une version provisoire du rapport de la prestation, reprenant les données, résultats et conclusion des trois phases. Ce rapport fera l'objet d'une restitution devant le comité de pilotage. Une fois validé, le prestataire rédigera la version finale de ce rapport, intégrant les observations de toutes les parties, ainsi qu'une synthèse des résultats et conclusions obtenus. Ce rapport final sera ensuite présenté et restitué à l'équipe du Samusocial Mali.

3) Livrables attendus

Dans le cadre de cette mission, les livrables attendus (en version numérique) sont les suivants :

Phase 1 :

- Une note de cadrage à faire valider par le comité de pilotage
- Le cahier des charges de l'hébergement des enfants et jeunes vivant en rue pris en charge par le Samusocial Mali

Phase 2 :

- Une note de cadrage à faire valider par le comité de pilotage
- Les résultats du diagnostic des structures d'hébergement et les pistes d'amélioration et de création de partenariats

Phase 3 :

- Une note de cadrage à faire valider par le comité de pilotage
- La matrice d'évaluation préalable de la possibilité et de l'opportunité pour un dispositif Samusocial de créer et gérer son propre centre, pouvant être mise à jour en fonction du contexte et de son évolution et permettant la prise en compte, parmi d'autres paramètres, des structures d'hébergement adaptées/adaptables sur un territoire donné.

A l'issue de la phase 3 :

- Le rapport provisoire puis le rapport final de la prestation, intégrant les observations de toutes les parties, et sa synthèse.

Les livrables en version numérique devront être envoyés par mail aux commanditaires. Ils seront propriété exclusive du Samusocial Mali et du Samusocial International, de même que tous les matériaux constitués et toutes les informations recueillies au cours de la prestation seront considérés comme confidentiels et ne pourront être utilisés que dans le but pour lesquels ils ont été donnés. Les livrables seront rédigés en français.

Les livrables ne pourront être considérés comme finaux qu'après validation par le comité de pilotage. Ils seront alors fournis en format PDF pour réimpression future éventuelle, ainsi que dans tous les formats nécessaires à une modification future éventuelle.

III. Profil recherché

Formation, expérience et compétences requises

L'étude sera conduite par un.e prestataire ou une équipe de prestataires résidant au Mali, ou à l'étranger mais ayant la possibilité de se rendre au Mali et ayant le profil suivant :

- Une expérience professionnelle significative en gestion ou conduite d'évaluation préalable de projet ou d'établissement dans le secteur médico-social et si possible dans celui de la protection de l'enfance ;
- Connaissance des normes nationales relatives aux structures médico-sociales et de protection de l'enfance ;
- Une connaissance des acteurs en lien avec la prise en charge des enfants et jeunes vivant en rue à Bamako serait très appréciée ;
- Maîtrise des outils informatiques, en particulier de la suite Office (Word, Excel, PowerPoint)
- Qualités rédactionnelles et de synthèse
- Langues parlées : français. Le bambara est un plus.

Les offres reçues seront évaluées par le comité de sélection, réunissant les représentants de la Direction de la Coopération Internationale de Monaco, un représentant du SSM et un représentant du SSI, sur la base des critères présentés ci-dessus et d'une grille d'évaluation des offres préétablies.

IV. Lieu, durée et modalité d'exécution de la mission

Calendrier prévisionnel :

Phases	Périodes
Contractualisation	Fin septembre 2021
Phase 1	Octobre 2021
Phase 2	Octobre 2021
Phase 3	Novembre 2021
Rapport final et restitution	Décembre 2021 (le rapport final doit être validé avant le 31 décembre 2021)

Modalités de travail

Contrat de prestation de service.

Il incombe au prestataire de souscrire à ses obligations professionnelles, fiscales et sociales au regard desquelles il est seul responsable vis-à-vis des organismes concernés. Il est notamment attendu que le prestataire puisse fournir un document prouvant son identité juridique ainsi qu'une attestation d'assurance pour la responsabilité civile et professionnelle.

Budget estimé : 10 000 €, comprenant toutes les charges frappant obligatoirement la prestation ainsi que toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations et tous les frais afférents notamment aux déplacements.

V. Modalités de réponse

Les candidats souhaitant proposer une offre sont invités à le faire **avant le 24 septembre 2021**, en adressant leur offre par mail à Josselin Le Gac, chargé de programmes au Samusocial International, à l'adresse suivante : j.legac@samu-social-international.com

L'offre doit comprendre :

- **Une note de présentation sous la forme de curriculum vitae** incluant toutes les informations nécessaires à l'analyse de la pertinence du profil du prestataire et de son offre technique.
- **Un exemple de productions pertinentes** (élaboration ou évaluation d'un projet de service, gestion et/ou étude de faisabilité de développement de projets d'établissement de protection de l'enfance / de centre d'hébergement ...).
- **Une proposition technique** incluant une proposition de démarche et de protocole, les durées estimées de travail en jours travaillés, et une proposition de **calendrier**.
- **Une proposition financière** donnant le montant total (en euros, tous frais et toutes taxes compris) ainsi que le montant par jour travaillé.
- **La déclaration d'intégrité et d'absence de conflit d'intérêt signée** (cf. annexe).
- **Un document prouvant l'identité juridique du candidat**, et dans le cas d'un cabinet de consultants, la capacité de signature du représentant soumettant l'offre et signant la déclaration d'intégrité et d'absence de conflit d'intérêt.
- **Une attestation de vigilance URSSAF et une attestation de régularité fiscale** (ou autre document certifiant les paiements à jour de ses charges sociales et fiscales équivalentes selon les réglementations de son pays d'établissement).

Déclaration d'intégrité et d'absence de conflit d'intérêts

Je, soussigné(e), M. ou Mme (prénom, nom) _____

représentant la personne morale (raison sociale) _____

déclare sur l'honneur que ladite personne morale et/ou ses représentants :

a) Ne sont affectés par aucun conflit d'intérêts dans le cadre de la présente prestation de service pour laquelle ils soumettent une offre (un conflit d'intérêts pouvant résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs pouvant altérer la neutralité nécessaire à la bonne réalisation de la mission) ;

b) Font connaître au Samusocial International, au moment de la soumission de leur offre, toute situation que le Samusocial International pourrait considérer comme présentant un risque de conflit d'intérêt pouvant altérer la neutralité nécessaire à la bonne réalisation de la mission ;

c) Feront connaître au Samusocial International, sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts pouvant altérer la neutralité nécessaire à la bonne réalisation de la mission ;

d) N'ont pas consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d'avantage, financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée au présent projet.

Je suis informé(e) que les informations fournies ci-dessus sont susceptibles d'une vérification et m'engage par la présente à communiquer dans les plus brefs délais toute pièce qui pourrait être requise par le Samusocial International aux fins de vérification.

Fait à _____,

Le _____

Signature

(précédée de la mention "Lu et approuvé")